

de l'enseignement postsecondaire et les ententes fédérales-provinciales sur les langues officielles en éducation. Il s'agit là d'un dialogue fructueux, selon M. McLean et ses collègues provinciaux, parce qu'on y retrouve un esprit de collaboration et de consultation entre les deux niveaux de gouvernement qui n'existaient pas antérieurement.

Monsieur le Président, j'ai donné ces exemples pour démontrer que le processus de consultation est bel et bien amorcé. Il

L'ajournement

importe de rappeler que ces échanges de vues viennent à peine de débiter, mais qu'ils seront constants et fructueux pour le bien-être de toute la population du Canada.

Le président suppléant (M. Charest): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)
